

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Article 152 du Code Municipal du Québec

CANADA
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Pierre Bertrand, Martin Deschênes, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette, Dominique Primeau et Jésabelle Dicaire

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 152 du Code municipal de Québec, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire;

Par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée à la demande de la mairesse, Madame Nicole Laflamme, pour être tenue au 550, rue Notre-Dame, Montebello, QC, J0V 1L0, à **17h00, le mardi 12 août 2025** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- Nomination d'un directeur général et greffier-trésorier intérimaire
- Autorisation au directeur général et greffier-trésorier intérimaire de procéder à l'affichage de postes
- Autorisation d'affichage et de recrutement pour le poste de directeur général et greffier-trésorier

Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Emanuelle Champagne, greffière adjointe de la Municipalité de Montebello, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 12 août 2025 a été signifié à chacun des membres du Conseil municipal le 8 août 2025, et ce, conformément au Code municipal.

Je donne ce certificat, le 8 août 2025



Emanuelle Champagne
Greffière adjointe